



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 6 Février 2023

Intervention de **Amélie GERMAIN**

Délibération n° 2 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2021

Mesdames, messieurs qui assistez à ce conseil, chers collègues,

Il est toujours utile et même nécessaire de se confronter aux chiffres du rapport. Non, les femmes et les hommes ne vivent pas égaux. C'est un combat qu'il faut mener toutes et tous.

A ce titre, je voudrais revenir sur plusieurs points du rapport pour apporter des propositions.

D'abord, sur le volet 4 du PLAN HERBLINOIS FAVORISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES qui vise à "Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations"

En effet, le sexisme ne recule pas en France, pire encore, ses manifestations les plus violentes s'aggravent comme le constate le Haut Conseil à l'égalité dans son rapport annuel publié ce lundi 23 janvier. Il y propose d'ailleurs dix recommandations "d'urgence".

Il préconise notamment de "**rendre obligatoires les formations contre le sexisme par les employeurs**", ce qui est bien pris en compte dans ce rapport sur l'égalité femme-homme page 16 mais encore non défini dans le calendrier à ce stade,

et autre recommandation directement liée à notre collectivité, serait de "généraliser l'égaconditionnalité", soit **conditionner l'argent public à une contrepartie en matière d'égalité**. Cela va donc plus loin que ce qui est cité dans votre rapport comme en page 16 "le renforcement de la visibilité de la promotion des actions permettant la mixité dans le dossier de demande de subvention aux associations" et le "Le maintien du soutien aux associations œuvrant pour l'égalité femmes/hommes". Voilà une proposition que nous vous soumettons sans dénigrer le travail déjà réalisé.

Par ailleurs, l'égalité femme-homme doit selon nous être intégrée dès la jeunesse.

Le "droit à la ville" pour les femmes comme pour les hommes reste encore à conquérir, nous l'avons déjà constaté en conseil municipal en 2021. Et c'est dès le plus jeune âge qu'il faut agir pour permettre aux filles d'occuper l'espace public au même titre que les garçons. **La**





Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Ville de Saint-Herblain devrait à ce titre suivre les recommandations d'aménagement des cours de récréation égalitaires et non stéréotypées.

Toujours dans l'espace public, le nouveau règlement local de publicité permet réduire le nombre de panneaux publicitaires - dont les représentations sont souvent stéréotypées - et **interdit l'affichage publicitaire à moins de 50 m d'une école**. C'est là une grande avancée même si nous devons attendre encore quelques mois que tous ces panneaux soient démantelés.

Enfin, et parce que nous voterons en faveur de ce dispositif dans une prochaine délibération, nous proposons de faire de **l'égalité fille/garçon un des sujets des classes à thème 2024**.

Je poursuis avec l'acte 2 de ce rapport dénommé "La Ville en tant qu'institution et espace de représentation".

La présence des femmes à certains types de postes est selon nous nécessaire pour briser les stéréotypes et lutter contre le plafond de verre. Pour les femmes d'aujourd'hui et surtout celles de demain.

Seulement la présence seule des femmes ne suffit pas, nous avons aussi besoin de l'expression des femmes, de leur parole.

C'est pourquoi nous proposons une nouvelle action à mener, la voici : **"une expression équilibrée des élu.e.s au sein du conseil municipal"**

Car il faut souligner que dans cette instance, la surreprésentation des hommes en temps de parole est flagrante. C'est bien évidemment dû en grande partie au fait que le président de séance soit un homme, un peu bavard de surcroît, mais pas seulement. Il n'y a qu'à lire l'ordre du jour de ce conseil que nous débutons. Il est composé de 17 délibérations dont seulement 3 sont présentées par des femmes. Vous rendez-vous compte... 3 femmes. Et je remercie madame NGENDAHAYO pour la présentation de ce rapport et de cette délibération. Vous me direz peut-être que c'est lié à la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Alors voyons sur 2022...

- En décembre c'était mieux effectivement, 13 femmes sur 32 soit 40%
- 13 femmes sur 40 en octobre soit 32,5%, on baisse
- 8 femmes sur 42 en juin, soit 19%, moins d'un quart !
- 10 femmes sur 34 en avril, moins de 30 %
- Et il y a un an : 4 femmes sur 29 en janvier, moins de 14%....

Résultat : 21% de délibérations présentées par des femmes en moyenne sur l'année.

Nous renouvelons donc cette proposition : équilibrer l'expression des élu.e.s au sein du conseil municipal (et passer ainsi de la parole aux actes).





Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Enfin, et j'en finirai par là car cela s'inscrit dans la thématique 3 du rapport pour "améliorer l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle".

Notre groupe a sollicité les services et l' élu en charge des ressources humaines pour une agente de la ville qui suit un parcours de procréation médicalement assistée. La mairie lui demande de rattraper ses heures d' absences pour se rendre aux rendez-vous médicaux. Pourtant une circulaire du 24 mars 2017 invite les employeurs publics à accorder, "sous réserve des nécessités de service", des autorisations d' absence -donc sans perte de salaire- à leurs agentes qui ont recours à une assistance médicale à la procréation.

Nous espérons que cette interpellation en conseil municipal mettra fin à la tergiversation qui dure depuis plusieurs mois pour se conformer à la loi et faire de notre commune une ville plus verte et solidaire.

Voilà, j'en ai fini. Mon intervention était certes longue, mais le sujet en vaut la peine.

Je vous remercie pour votre attention

